



**Communiqué de la plate-forme
"Assurer l'avenir de la PMI"
(2 avril 2020)**

Pendant l'épidémie de Covid19 le service public de PMI répond toujours présent

Dans le combat contre l'épidémie due au COVID 19 la mobilisation générale s'impose, à laquelle nous souscrivons pleinement.

Dans le contexte des mesures indispensables de confinement, de nombreuses familles, des femmes ou des jeunes ont pu penser que les activités de PMI et de planification familiale n'étaient plus accessibles. Pourtant les actions de prévention et de santé publique comme la vaccination des nourrissons, la contraception d'urgence, le suivi de la grossesse, le soutien psychologique aux familles ainsi qu'aux professionnelles accueillant les enfants, restent essentielles et la suspension de certaines de ces activités aurait des conséquences sérieuses en terme de morbidité ou d'atteintes lourdes à la santé physique ou psychique des enfants, des familles.

Si, dans les jours qui ont suivi la mise en place du confinement, certains départements ont réduit drastiquement leur offre de PMI, cette situation évolue désormais avec la mise en place progressive de plans de continuité des activités de PMI et de planification familiale, appuyés diversement selon les territoires sur les récentes préconisations ministérielles pour la continuité des missions de PMI (cf. la fiche ministérielle en PJ).

Notre message aux familles, aux femmes, aux adolescents : pendant l'épidémie de Covid19 le service public de PMI et de planification familiale (PEF) répond toujours présent !

Selon les départements, vous aurez notamment accès à certains des services suivants :

- des consultations médicales pour la vaccination des nourrissons,
- des consultations ou des liens téléphoniques par des puéricultrices pour les questions de santé et les préoccupations des parents après la naissance ou une hospitalisation du bébé,
- des consultations par des sages-femmes ou des médecins pour le suivi de la grossesse,
- des consultations pour la contraception d'urgence et dans certains départements pour des IVG médicamenteuses,
- dans des cas particuliers des visites à domicile auprès de femmes enceintes ou de bébés,
- selon les territoires, une écoute et un soutien psychologique par des psychologues de PMI, des conseils aux parents par des psychomotriciens,
- dans nombre de départements les services de PMI restent à l'écoute et en conseil des professionnelles de la petite enfance que ce soit en modes d'accueil collectif ou individuel.

Les professionnels de PMI-PEF entendent garder, autant que possible, le lien avec les bébés, les parents, les femmes, les adolescents.

Les publics habituels de la PMI ne doivent donc pas hésiter à prendre contact avec leur centre de PMI habituel, et en cas de fermeture à se rendre sur le site du conseil départemental pour identifier des interlocuteurs de PMI accessibles.

Contact : contact@snmpmi.org